

COMMUNIQUE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
N°2018-11

*Relatif à l'élection du Président de la République
(Scrutin du 29 juillet 2018)*

Dans le cadre de ses activités de suivi du premier tour de l'élection du Président de la République (scrutin du 29 juillet 2018), Madame le Président de la Cour constitutionnelle a l'honneur d'informer l'opinion que pour des raisons de sécurité et de fiabilité des dossiers de candidature, la Cour a procédé à l'exploitation de la banque de données dont elle dispose pour le recrutement des délégués et associé à ce processus certaines structures pourvoyeuses comme l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako et le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et des associations de jeunes juristes.

Les candidats retenus pour être délégués de la Cour constitutionnelle en vue de l'élection présidentielle, devraient répondre aux critères ci-après :

- avoir un niveau minimum de formation bac + 2 ans ;
- être disponible à voyager pendant la période des élections sur l'ensemble des régions.

Contrairement aux précédentes élections dont le nombre variait de 1000 à 2000, la Cour a recruté cette année 3.500 délégués au total.

En tout état de cause, le recrutement des délégués ne saurait être fait en catimini dans ces conditions.

Bamako, le 16 juillet 2018



**LE PRÉSIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

Madame Manassa DANIOKO
Commandeur de l'Ordre National

**A diffuser largement aux journaux parlés et télévisés
dans toutes les langues.**